

**COMMUNE DE MIREPOIX**  
**(Ariège)**

<b>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</b>										47/2015			
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	16/06	Prés.	15	Abs	8	Proc.	3	Votants	18

Par suite d'une convocation en date du seize juin deux mille quinze, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-trois juin deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Absents excusés** : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic.

**Procurations** : JOLIBERT Marie-Christine à DILLON Valérie, ANGLADE Jordane à CATALA Fabien, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Demande de subvention pour l'acquisition et l'installation de matériel de vidéo-protection, dans le cadre de la DETR et du FIPD**

Madame le Maire rappelle que, lors du Conseil Municipal du 21 avril 2015, face à la forte évolution des incivilités et des dégradations de biens publics, il a été décidé, dans l'intérêt des biens et des personnes, d'installer un système de vidéo-protection. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la délinquance.

Dans les communes où elle est aujourd'hui installée, la vidéo-protection a démontré son efficacité comme instrument de prévention et de dissuasion. C'est également un outil d'enquête et d'élucidation des crimes et délits.

Suite au diagnostic établi en collaboration avec les services spécialisés et la gendarmerie, Madame le Maire présente et propose les différents lieux d'implantation des caméras qui composent le dispositif, tels qu'ils résultent de l'étude de faisabilité réalisée :

- Mairie
  - 1 caméra fixe (entrée Mairie et OT)
  - 1 dôme mobile (Halle ou à déterminer)
- Services Techniques
  - 4 caméras fixes
- Salle Paul DARDIER
  - 1 caméra fixe
  - 1 dôme mobile
- Piscine
  - 1 dôme mobile
- Salle SES 3
  - 1 caméra fixe
- École Jean Jaurès
  - 1 caméra fixe (entrée/portail)
  - 1 caméra fixe (entrée à l'arrière)
- Voie Verte
  - 1 dôme mobile (aire de retournement)

- Pont de l'Hers  
1 caméra fixe (au pont entrées/sorties de ville)  
1 dôme mobile (aire du bord de l'Hers)
- Rond-point Super U  
1 caméra fixe (route de Lavelanet)
- Rond-point route de Pamiers  
1 caméra fixe
- Rond-point ALDI  
1 caméra fixe (zone artisanale)  
1 dôme mobile

Madame le Maire présente le coût prévisionnel de cette opération et précise qu'il s'agit d'une estimation, issue de l'étude de faisabilité.

Elle propose de solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR (Dotation Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 20% du montant total HT du projet, et du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) à hauteur de 40 % du montant HT du projet.

***Demande de subvention – Plan de financement***

Désignation	Montant HT	Montant TTC
<u>Investissement</u>		
Matériel, installation et raccordement (19 caméras) Fourniture et pose des panneaux de signalisation. Formation utilisateur.	158 924.10 €	190 708.92 €
<u>Exploitation</u>		
Maintenance par an, comprenant la hotline, main-d'œuvre, pièces et déplacement.	6 042.00 €	7 250.40 €
TOTAL Devis	164 966.10 €	197 959.32 €
<i>FIPD (40 %)</i>	<i>65 986.44 €</i>	
<i>DETR (20 %)</i>	<i>32 993.22 €</i>	
<i>TOTAL des subventions</i>	<i>98 979.66 €</i>	<i>- 98 979.66 €</i>
<b>Reste à la charge de la Commune</b>		<b>98 979.66 €</b>

Elle demande au Conseil de se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **Approuve** le plan de financement ci-dessus, tel que présenté par Madame le Maire,
- **Décide** de demander l'aide de l'État au titre de la DETR à hauteur de 20 % et au FIPD pour 40 % du montant HT du projet,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2015,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances  
Nicole QUILLIEN

Nicole QUILLIEN

